

Hypothèque modifiée après procédure

Par tournesol51, le 02/12/2020 à 15:02

Bonjour à tous,

Prêt immobilier en 2008 . Hypothèque du montant par le préteur 60 000 euros.

Après procédure contre le préteur pour déchéance du terme non conforme le montant de la dette revient à 35 000 euros selon décision du tribunal.

puis je faire modifier l'hypothèque du prêteur qui est toujours de 60 000 euros mais à qui je ne doit plus que 25 000 euros ???

Merci de vos réponses.

Par fabrice58, le 02/12/2020 à 15:23

Bonjour,

vous devez demander une main levée partielle, en passant par un notaire. Les frais au SPF seront à votre charge.

cordialement